

# 6<sup>ÈME</sup> SESSION DU MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES GENEVE, 8-12 JUILLET 2013

Présentation du MEDPA et participation active  
des délégués des peuples autochtones à la  
6<sup>ème</sup> session du Mécanisme d'experts sur les  
droits des peuples autochtones  
*Lundi, 08 juillet 2013*

**Diel Mochire Mwenge**

PIDP SHIRIKA LA BAMBUTI

+243994305172

[mochirediel2000@gmail.com](mailto:mochirediel2000@gmail.com)

Goma, Nord-Kivu

République Démocratique du Congo

# SOMMAIRE

- Introduction
- Mandat
- Composition
- Méthode de travail
- Quelques progrès
- Points à l'ordre du jour de la session 2013
- Autres événements
- Appui technique du doCip

# INTRODUCTION

- Le MEDPA est un organe subsidiaire du Conseil des droits de l'homme, créé le 14 décembre 2007 par la résolution A/HRC/6/36 en remplacement du Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones (GTPA)
- Le Mécanisme d'Experts sur les questions autochtones se tient à Genève au mois de juillet de chaque année
- Pour faciliter la participation active des délégués autochtones aux sessions du MEDPA, le doCip organise chaque année des formations sur la participation active des délégués autochtones.

# MANDAT

Le Mandat du MEDPA est de:

- Fournir une expertise thématique à travers les études et les recherches en matière des droits des peuples autochtones. Ces derniers sont basés sur les informations fournies par tous les observateurs, dont les représentants des Peuples autochtones et des Etats. **Il est donc très important que les organisations autochtones répondent aux demandes d'information des experts du MEDPA.**
- Proposer des thèmes d'étude et des recommandations pour examen et approbation par le CoDH.
- Autres propositions présentées pour examen et approbation par le Conseil des droits de l'homme
- Le MEDPA a aussi pour mandat indirect de "promouvoir et de respecter la DNUDPA".

## **Le MEDPA ne peut pas :**

- Recevoir ou répercuter des plaintes ou des dénonciations. Ceci relève du mandat du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (RSPA)
- Elaborer de nouvelles normes
- Traiter de situations par pays
- Adopter des résolutions ou des décisions

# COMPOSITION

- Il est composé de 5 experts indépendants, si possible d'origine autochtone, nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois.
- Les membres pour 2013:
  - 1) M. Danfred Titus (Afrique du Sud): 2015
  - 2) Mme Jannie Lasimbang (Malaisie): 2014
  - 3) M. Wilton Littlechild (Canada): 2014
  - 4) M. Albert Deterville (Sainte Lucie): 2016
  - 5) M. Alexey Tsykarev (Fédération de Russie): 2016

# METHODE DE TRAVAIL

- Le MEDPA se réunit une fois par an pendant cinq jours en sessions publiques et privées (trois jours en 2008)
  - Les personnes/institutions suivantes y participent **en tant qu'observateurs** :
    - ✓ Les États, les mécanismes,
    - ✓ Organismes et institutions spécialisées, f
    - ✓ Fonds et programmes des Nations Unies,
    - ✓ Les organisations intergouvernementales,
    - ✓ Les organisations et mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'homme,
    - ✓ Les institutions nationales des droits de l'homme et autres organismes nationaux pertinents,
    - ✓ Les universitaires et les experts des questions autochtones
    - ✓ Les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social
    - ✓ Les organisations des peuples autochtones et les ONG
- Chaque participant doit être inscrit en ligne avant la session pour lui permettre d'avoir accès aux installations de l'ONU moyennant un badge

# MÉTHODE DE TRAVAIL

- ⊙ Prend en compte un ordre du jour permanent sur la mise en œuvre de la DNUDPA au niveau régional et national
- ⊙ Participation ouverte
- ⊙ Adoption d'un bureau avec un ordre du jour de la session
- ⊙ La présidence change chaque année



# QUELQUES PROGRÈS

- ⊙ Etude sur les droit des peuples autochtones à l'éducation (2008-2009)
- ⊙ Etude sur les peuples autochtones et le droit de participer à la prise de décisions (2010-2011)
- ⊙ Réunions intersessions avec les gouvernements, collaborations avec le RS, les organes des traités, UNPFII
- ⊙ Etc.

# POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION 2013

Huit points sont inscrits à l'ordre du jour de la session de juillet 2013

- Point 1: Élection du bureau
- Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 3: Conférence Mondiale sur les peuples autochtones
- Point 4: Suivi des études thématiques et des conseils
- Point 5: Etude sur l'accès à la justice dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones
- Point 6: la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Point 7: Propositions à soumettre au Conseil des droits humains pour examen et approbation
- Point 8: Adoption du rapport

# COMMENT PRENDRE LA PAROLE

- ◉ **Inscrivez-vous au plus vite sur la liste des orateurs en vous rendant avec votre badge (en tant que représentant de votre organisation) auprès du desk du Secrétariat du MEDPA qui se trouve dans la salle. Indiquez le point de l'ordre du jour sur lequel vous souhaitez intervenir.**
- ◉ La présidence fixe généralement un délai d'inscription des interventions pour chaque point de l'ordre du jour. Informez-vous pour savoir quel est ce délai.

# COMMENT PRENDRE LA PAROLE

- ◉ Quand la liste des orateurs pour le point de l'ordre du jour choisi est affichée dans la salle, vérifiez que le nom de votre organisation y figure ainsi que votre ordre de passage pour vous situer.
- ◉ **Faites 15 copies de votre intervention** et distribuez-les au Secrétariat, interprètes, autres organisations, ainsi qu'au Secrétariat technique du doCip qui récolte toutes les interventions pour les mettre en ligne sur son site Internet [www.docip.org](http://www.docip.org).

# COMMENT PRENDRE LA PAROLE

- ◉ Quand votre nom est cité par la présidence lors de la session, levez la main, allumez le micro, dites le nom de votre organisation et lisez votre intervention en respectant scrupuleusement votre temps de parole (5 minutes). **Parlez lentement** pour permettre une bonne interprétation.
- ◉ **Attention:** si vous n'êtes pas dans la salle quand la présidence vous appelle, vous perdez votre temps de parole. Soyez donc à votre place bien à l'avance car il se peut que des orateurs précédents fassent défaut, ce qui avance votre tour.

# PRÉSENTATION D'UNE INTERVENTION ORALE

- ◉ **Contenu de l'intervention:** nom, organisation et point de l'ordre du jour sur lequel vous intervenez, brèves salutations, brève introduction et bref énoncé de la situation. Il faut surtout que vous alliez **droit au but** et fournissiez des informations vérifiées et exactes.
- ◉ **Exercez-vous à l'avance en lisant lentement votre intervention à haute voix** afin de respecter le temps de parole (**5 minutes**) et de permettre aux interprètes de bien traduire simultanément votre présentation. Prévoyez éventuellement les parties que vous devrez couper au cas où le temps de parole doit être diminué.
- ◉ Veillez à utiliser un langage diplomatique et non abusif, par exemple en utilisant la terminologie officielle des noms des pays cités.

# AUTRES EVENEMENTS

**1) Les Caucus des peuples autochtones : il est fortement conseillé d'y participer**

- ⊙ Les Caucus autochtones réunissent et sont ouverts à tous les délégués autochtones présents.
- ⊙ C'est un moment privilégié de rencontre entre les délégués autochtones, d'échange d'informations et d'expériences.
- ⊙ Pendant les Caucus, délégués autochtones sont **élaborent des déclarations, des positions et des recommandations communes**, souvent prises en compte par le MEDPA.

# AUTRES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

- ⦿ Les Caucus ont lieu le week-end précédant le MEDPA et souvent aussi les soirs de 18h à 20h. Pour savoir quand ils se réunissent pendant la session, veuillez vous adresser au Secrétariat technique du doCip. Ils sont interprétés en anglais, espagnol, français et russe par le doCip, avec l'appui d'IWGIA pour l'anglais et l'espagnol.
- ⦿ **Les discussions ayant lieu pendant les Caucus sont confidentielles.**



# AUTRES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

## 2. Les événements parallèles et culturels

- ⦿ Un nombre d'événements parallèles sont organisés pendant la session
- ⦿ Ils ont lieu entre 13h et 15h, parfois après 18h. Ils peuvent être organisés par les délégations autochtones, les organisations internationales, les ONG, etc. Une liste d'événements parallèles est distribuée en début de session par le Secrétariat du MEDPA et se trouve aussi au secrétariat technique du doCip
- ⦿ Pour organiser des événements parallèles, il est nécessaire de s'enregistrer avant la session auprès du secrétariat du MEDPA

# AUTRES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

## 3) Rencontre sur rendez-vous avec le RS

- ⊙ Il est possible de prendre rendez-vous avec le RS pendant la session
- ⊙ Il faut fixer le rendez-vous à l'avance
- ⊙ Il faut donner des informations qui rentre dans la cadre de son mandat, y compris les allégations de violation des droits des peuples autochtones en étant précis et concis.

## 4) Construire un réseau et alliance

- ⊙ Il y a plusieurs organisations des PA qui participent, ce qui constitue une opportunité de créer des réseaux et des alliances

# APPUI TECHNIQUE DU DOCIP

- ⊙ **Le doCip apporte un appui technique considérable aux délégués autochtones pendant la session**
- ✓ ordinateurs et accès à Internet,
- ✓ traduction de textes **de et vers l'anglais, l'espagnol, français et russe,**
- ✓ interprétation des Caucuses, d'événements parallèles et de conversations informelles,
- ✓ photocopies, envoi et réception de fax,
- ✓ recueil des interventions pour une publication sur le site web du doCip
- ✓ informations sur le système de l'ONU.